



BAREME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

VENTE ⁽¹⁾

Montant de la vente	Honoraires TTC ⁽²⁾
De 0 à 50 000 €	Forfait 5000€
De 50 0001 à 100 000 €	8%
De 100 001 à 200 000 €	7%
De 200 001 à 300 000 €	6%
De 300 001 à 400 000 €	5%
De 400 001 à 500 000 €	4%
Au-delà de 500 001 €	3%

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)	Honoraires TTC ⁽³⁾
- Entremise	0,40% à la charge du propriétaire
- Visite, dossier, rédaction du bail	5,50% à la charge du propriétaire 5,50% à la charge du locataire
- Etat des lieux	1,85% à la charge du propriétaire 1,85% à la charge du locataire
Immobilier d'entreprise (locaux commerciaux, garages, cession de droit au bail...)	Honoraires TTC ⁽³⁾
- Entremise, visite, dossier, rédaction du bail et état des lieux	15% à la charge du propriétaire et/ou du locataire (cf mandat)

(1) A la charge de l'acquéreur ou du vendeur (cf mandat)

(2) % du prix net vendeur, forfait

(3) % du loyer annuel charges comprises, forfait

SARL ACTIMO

Société de caution mutuelle des professions immobilières et foncière: SOCAF n° SP 24 482

Responsabilité civile professionnelle n° 105 708 080 délivrée par S.A.A assurance.

Carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° T 1522 délivrée par la préfecture de la Haute Garonne